

ANNEXE 1 - ÉLÉMENTS À FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE CANDIDATURE

Motivations en rapport avec l'enjeu de la gestion des milieux naturels

Le candidat devra rédiger un texte exposant :

- son expérience confirmée et réussie en matière de gestion d'espaces naturels remarquables,
- sa connaissance du contexte et du territoire de la RNN,
- les grandes lignes d'intervention de sa mission et la manière dont il entend être une force de proposition et d'anticipation pour le compte de l'État ;
- sa conception de la préservation des milieux naturels et les enjeux de cette préservation ;
- les actions envisagées pour favoriser l'écoute, le dialogue et la concertation, la négociation et la médiation territoriale ; sa capacité et son appétence à travailler avec les élus et les acteurs socio-professionnels afin de favoriser une meilleure appropriation, par les acteurs du territoire, de la réglementation de la réserve ainsi que la conciliation des enjeux de défense des forêts contre le risque incendie avec la conservation de la biodiversité exceptionnelle de la réserve.

Connaissances des enjeux et du savoir-faire pour la préservation du patrimoine naturel

Capacités en matière scientifique et de gestion de milieux naturels à forts enjeux

Le candidat devra avoir une bonne notion des enjeux, des techniques, des connaissances et des moyens de préservation du patrimoine naturel.

Le candidat indiquera son expérience dans la gestion des milieux naturels (participation à des actions de gestion des milieux, participation à des séminaires, colloques, conférences, manifestations, etc.) et ses connaissances en la matière. Il présentera et précisera les références antérieures dans le domaine concerné (plan de gestion, documents d'objectif, participation à différents programmes scientifiques...).

À l'appui de sa demande, le candidat apportera des exemples de gestion d'espaces naturels en présentant notamment les actions qu'il a pu mener dans les domaines de :

- la police de l'environnement (notamment la surveillance d'espaces protégés) ;
- la connaissance du patrimoine naturel et l'amélioration des connaissances scientifiques ;
- la gestion des milieux : interventions sur le patrimoine naturel (travaux d'entretien des milieux ou restauration du patrimoine) ;
- l'enrichissement du patrimoine naturel ;
- l'expertise et la coordination des compétences scientifiques sur des itinéraires techniques d'activités économiques présentes sur la réserve ;
- l'éducation à l'environnement et l'accueil du public ;
- l'appropriation par les acteurs du territoire de la réglementation de la réserve et la conciliation des activités existantes avec la conservation de la biodiversité de la réserve.

En l'absence de références précises dans ce domaine, le candidat pourra présenter les actions qu'il mène dans son domaine de compétence environnementale.

Il devra préciser les capacités scientifiques des personnes allouées à la réserve, notamment les profils (liste des domaines de références recherchées) et les références scientifiques (liste des publications), ainsi que les modalités de reprise du personnel actuellement affecté à la gestion de la réserve de la plaine des Maures.

Capacités administratives et financières

Le candidat devra :

- présenter une proposition de budget, qui identifie, outre les services alloués par la DREAL, les autres sources de financement (fonds européens, collectivités, etc.) et détaille leur répartition en fonction des objectifs de gestion de la réserve, notamment sur les aspects liés à la connaissance du patrimoine naturel, la gestion des milieux naturels, la communication et l'éducation à l'environnement, en faisant apparaître le détail des opérations. A titre indicatif, en 2021, la subvention de fonctionnement allouée par l'État pour la gestion de la réserve s'est élevée à environ 282 k€, complétée d'une part de financement exceptionnel de 36 k€ pour l'éducation à l'environnement ;
- proposer une estimation des besoins financiers et leur ventilation, ainsi qu'un plan de financement pouvant faire appel à un financement des collectivités en plus de celui de l'État, pour l'exercice des 5 prochaines années de gestion de la réserve en tenant notamment compte des dotations de fonctionnement et d'investissement prévisionnelles de l'État ;
- démontrer une capacité à mobiliser des financements complémentaires ;
- présenter la structure d'encadrement du personnel technique et administratif de la réserve qu'il compte mettre en œuvre ;
- fournir une copie des statuts de l'organisme candidat et l'organigramme de l'équipe technique ; les statuts devront permettre explicitement que lui soit confiée la gestion de la réserve (à défaut, fournir un engagement à les modifier pour inclure cette mission) ;
- fournir une délibération de l'organe de gouvernance de la personne morale candidate faisant acte de candidature en qualité de gestionnaire de la réserve.

Mobilisation d'un personnel technique et administratif compétent

Commentaire :

L'organisme gestionnaire d'une réserve naturelle dispose d'un personnel technique et administratif spécifiquement affecté à la gestion de la réserve et capable d'assurer l'ensemble des missions énumérées ci-dessus. La composition de ce personnel doit être adaptée en fonction de la complexité des tâches scientifiques, techniques, administratives et financières à mener, de la taille de la réserve, et des besoins d'animation. Les postes peuvent être occupés par des emplois à temps partiel. Le personnel permanent peut être complété le cas échéant par des emplois saisonniers ou bénévoles. La gestion du personnel incombe à l'organisme gestionnaire dans le respect des dispositions du code du travail ou du droit de la fonction publique, selon son statut et le statut des personnels.

Le candidat devra

- indiquer l'organisation prévue pour l'équipe de gestion de la réserve en termes de nombre d'ETP, de compétences et de fonctions, en précisant les intitulés de postes ;

- indiquer les modalités de recrutement du personnel et en particulier du / de la conservateur/trice et les formations initiales et continues du personnel technique et administratif dédié à la réserve. Il précisera notamment les modalités d'intégration éventuelle au sein de sa propre structure et les missions qui seront proposées au personnel de la réserve (fonctionnaires territoriaux) et notamment à Directeur scientifique (agent contractuel soumis au droit privé) ;
- indiquer le management et le fonctionnement interne de l'équipe gestionnaire de la réserve, notamment les processus d'émergence et de validation interne des propositions du personnel ainsi que la présentation des décisions relatives à la réserve auprès de la DREAL, du préfet et du comité consultatif ;
- indiquer si la structure possède ou a accès à des bases de données, des supports techniques et scientifiques et une documentation pouvant être mis à disposition du personnel technique et administratif pour l'accomplissement de ses tâches et les décrire. À défaut, il indiquera comment il est envisagé de procurer cette assistance technique et scientifique au personnel technique et administratif dédié à la réserve ;
- préciser comment sera organisée la reprise des biens matériels et immatériels rattachés à la mission de la réserve de l'actuel gestionnaire (cf. annexe n°7) et comment sera organisé l'hébergement de l'équipe gestionnaire, notamment après avoir pris l'attache du CD83, propriétaire actuel du bâtiment hébergeant l'équipe actuelle ;
- indiquer comment (moyen, personnel, procédures, phasage...) est envisagée la rédaction puis la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve.

Capacité d'information et de sensibilisation et du public

Le pétitionnaire précisera les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour assurer cette mission tant en termes de personnel qu'en termes d'outils d'éducation à l'environnement que d'accueil du public (site internet, guides, visites guidées, interventions en faveur des scolaires...).

Implication avec les partenaires

Le pétitionnaire devra :

- indiquer la conception de sa collaboration avec les services de l'État et avec les autres partenaires impliqués dans la gestion des milieux naturels et dans la défense des forêts contre le risque incendie, et notamment les collectivités territoriales ;
- indiquer comment sera assurée ou développée, dans le cadre de la gestion de la réserve, son intégration dans un projet territorial coconstruit, dans le respect des objectifs de conservation globale et d'amélioration de la biodiversité ;
- indiquer les contacts et partenariats qui sont envisagés, les moyens et les actions que le pétitionnaire compte mettre en œuvre, notamment en termes d'information et de sensibilisation du public et des acteurs socio-professionnels, et de valorisation de l'action de la réserve à l'échelle locale pour les acteurs du territoire ;
- développer la capacité d'animation et de concertation qu'il mobilisera à l'intention des différents acteurs concernés afin de favoriser une écoute mutuelle et d'assurer des échanges réguliers et constructifs ;

- indiquer son implication avec les partenaires et comment il compte rechercher des financements associés (notamment en matière d'éducation à l'environnement), quelles structures pourraient être contactées, pour quelles interventions ou quels soutiens (financiers ou autres) ;
- indiquer sa capacité à conduire des projets complexes mobilisant des sources de financement nationaux ou européens ;
- décrire les méthodes qu'il compte mettre en œuvre pour faciliter l'intégration de la réserve dans le tissu socio-économique et les liens à développer notamment avec les collectivités territoriales ;
- décrire l'appui logistique qu'il apportera aux universités, centres de recherche, auxquelles il sera amené à s'associer dans le cadre de contributions et de protocoles limités dans le temps ;
- indiquer les modalités d'implication du conseil scientifique dans la gestion de la réserve.

Pertinence du projet par rapport aux enjeux

En préparation du futur plan de gestion, le candidat doit porter un projet qui réponde à l'ensemble des enjeux identifiés dans la RNN. Compte tenu notamment des ressources qui seront disponibles, cela nécessite une approche stratégique, priorisée et séquencée dans le temps qu'il conviendra d'explicitier. L'organisation et la place des activités de police sont des sujets qui doivent également être traités.

Le projet doit également aborder la place de la RNN dans un territoire plus vaste dans le sens d'une plus grande complémentarité écologique mais aussi socio-économique.

En particulier, le candidat détaillera les actions prévues durant les deux premières années de gestion, en matière de concertation sur les sujets sensibles (DFCI, travaux agricoles et forestiers), de suivis scientifiques et d'actions de conservation post incendie permettant d'élaborer le projet stratégique.

Engagement du représentant habilité de l'organisme candidat à respecter les propositions de gestion présentées dans le dossier de candidature et s'inscrivant dans le cadre général ci-joint (cf. modèle ci-après annexé)

Si le candidat est retenu, cet engagement sera annexé à la convention de gestion de la réserve de la plaine des Maures qui sera alors signée entre le représentant de l'organisme gestionnaire et le Préfet du Var, après avis du comité consultatif de la réserve.

Présentation des domaines d'activités principaux et secondaires qui structurent l'activité d'un gestionnaire de réserve naturelle nationale

DOMAINES D'ACTIVITE	Equivalence avec guide de RNF	COMMENTAIRES	CONTENUS DES DOMAINES D'ACTIVITE, EXEMPLES D' ACTIONS
<i>Surveillance du territoire et police de l'environnement</i>	Police de la nature et surveillance (PO)	Renvoie à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations en vigueur	Recherche d'infractions, tournées de surveillance, prévention, sensibilisation, contrôle des autorisations, relation avec les parquets, travail rédactionnel, etc.
<i>Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel</i>	Suivi écologique (SE)	Renvoie à une exigence de monitoring continu sur le territoire en référence au plan de gestion Liée à une commande interne du gestionnaire (recueil de données nécessaires à la gestion des territoires des réserves). Etudes pouvant présenter un caractère scientifique et relever d'un laboratoire du moment qu'un gestionnaire de réserve naturelle est le commanditaire et qu'il se trouve à l'origine de la commande (sous-traitance); études pouvant s'intéresser également aux activités humaines et à leurs impacts.	Inventaires faunistiques et floristiques, mise en oeuvre de protocoles de suivi ; saisie des données, collectes et saisie de données géologiques, socio-économiques, historiques, etc.
<i>Prestations de Conseil, étude et ingénierie</i>	<u>Domaine d'activité non individualisée</u>	Travail intellectuel donnant lieu à des productions écrites , émanant directement des personnels d'une réserve naturelle ou sous-traitées, réalisé pour la réserve elle-même (ex : élaboration ou révision du plan de gestion, ou de rapports d'évaluation) ou pour les collectivités, propriétaires fonciers et partenaires socioprofessionnels portant des projets pouvant avoir un impact direct ou induit sur le bon état écologique de la réserve	Élaboration de documents de gestion et d'évaluation, de stratégies territoriales de surveillance, de conventions d'usage, de chartes, préconisations de gestion (diagnostics pastoraux par exemple), etc.

DOMAINES D'ACTIVITE	Equivalence avec guide de RNF	COMMENTAIRES	CONTENUS DES DOMAINES D'ACTIVITE, EXEMPLES D' ACTIONS
<i>Interventions sur le patrimoine naturel</i>	Gestion des habitats des espèces et des paysages (GH)	Travaux visant à soutenir un bon état écologique des milieux ou des modes de gestion patrimoniaux exemplaires. Exclu les préconisations liées aux interventions sur le patrimoine qui relèvent du domaine d'activité précédent	Travaux conduits en régie ou sous-traités, visant à entretenir ou restaurer le patrimoine naturel ; etc.
<i>Création et maintenance d'infrastructures d'accueil</i>	Maintenance des infrastructures et des outils (IO)	Intègre la création ou l'entretien de panneaux d'information (réglementation, sensibilisation), de sentiers, de la signalétique, du balisage, d'aires de stationnement, de petites structures (postes d'observation, passerelle d'accès, vitrine géologique, etc.). Intègre la contribution à la sécurité des visiteurs et les infrastructures de maîtrise des flux (barrière, grillage, etc.) pour la sauvegarde des milieux.	Construction d'un escalier ; entretien et restauration des sentiers, renouvellement de la signalétique des panneaux réglementaires d'entrée, etc.
<i>Management et Soutien</i>	Gestion administrative (AD)	Management interne : comprend le pilotage de l'équipe , la communication interne Management externe : intègre l'animation des instances réglementaires , la vie des réseaux, le transfert et l'échange d'expérience, la représentation de la réserve à des instances extérieures, la participation à des réunions et des groupes de travail à côté d'autres acteurs, la communication externe nécessaire à l'ancrage local (site internet, lettre de la RN), etc. Soutien : lié à l'organisation interne des organismes gestionnaires (gestion administrative et budgétaire, gestion informatique, gestion de l'équipe, etc.)	Fonctionnement général de l'équipe de la réserve ; pilotage à l'aide des documents de planification et d'évaluation ; animation du comité consultatif et du conseil scientifique, fête de la RN ; échange d'informations avec les partenaires, etc.
<i>Participation à la</i>	Recherche	Liée à une demande externe (et non une	

DOMAINES D'ACTIVITE	Equivalence avec guide de RNF	COMMENTAIRES	CONTENUS DES DOMAINES D'ACTIVITE, EXEMPLES D' ACTIONS
<i>recherche</i>	(RE)	demande interne nécessaire à la mise en Appui logistique aux chercheurs ; fournitures de données, etc. oeuvre du plan de gestion), émanant de laboratoires, universités, centres de recherches, auxquels les gestionnaires s'associent dans le cadre de contributions et de protocoles limités dans le temps	
<i>Prestations d'accueil et d'animation</i>	Pédagogie, information, animations, éditions (PI) <i>(non individualisé)</i>	Interventions réalisées par les agents de la réserve , y compris les relations avec les médias, l'organisation de manifestations et les partenariats développés avec les rectorats et d'autres structures d'accueil	Animation auprès des scolaires, participation à des stands ; accueil de groupes, etc.
<i>Création de supports de communication et de pédagogie</i>		Comprend la conception d'outils et de documents pédagogiques, les publications diverses des gestionnaires, le montage d'expositions et ponctuellement les relations avec les journaux quand il s'agit d'aider à la réalisation d'un article important et détaillé sur une réserve naturelle <i>(NB : la « communication » ne constitue pas un domaine d'activité mais une fonction support)</i>	Magazines, ouvrages, supports audiovisuels et autres objets commerciaux, etc.